



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 36574

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la mise en place de l'Observatoire national de la démographie et des professions de santé. La création de cet observatoire, en juin 2003, traduit une des propositions de la mission « Démographie des professions de santé » conduite par le doyen Yvon Berland. Il revient à cet observatoire de rassembler et d'analyser les données relatives à la démographie des professions de santé. Il doit également diffuser et synthétiser les travaux et les études prospectives réalisés, en particulier au niveau régional. L'observatoire est promoteur d'initiatives qui visent à améliorer la connaissance des conditions d'exercice des professionnels et de l'évolution de leur métier. En outre, l'observatoire doit, dans son rapport annuel, établir la situation des effectifs de chaque profession de santé. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui faire part des avancées en matière de régulation de la démographie de professionnels de santé et plus généralement de l'offre de soin, au vu du travail de cet observatoire.

Texte de la réponse

L'Observatoire national de la démographie des professions de santé (ONDPS) a pour mission de rassembler et de diffuser les connaissances relatives à la démographie des professions de santé, ainsi que d'assurer une coordination et un appui aux études régionales réalisées en ce domaine. Les travaux de l'observatoire s'appuient cette année sur trois groupes de travail et deux missions de suivi. Le premier groupe est consacré d'une part à la consolidation des données statistiques à partir de la confrontation des différentes sources (Adeli, Ordre, CNAMTS et celles des professionnels). Il s'attache, d'autre part, en s'appuyant sur les auditions des représentants des professions et des spécialités médicales, à l'identification des problèmes et des évolutions dans l'exercice des métiers. Le deuxième groupe a pour mission d'analyser la situation et les évolutions de trois professions : infirmière, sage-femme et manipulateur radio. Les travaux du troisième groupe portent sur l'analyse des situations régionales en matière de démographie des professions de santé et comportent un travail de projection de la démographie médicale. L'état des lieux réalisé doit déboucher sur une description unifiée des situations régionales ; il sera complété par des analyses régionales spécifiques, laissées à l'initiative des comités régionaux, en fonction des priorités locales. Les deux missions de suivi, assurées par le secrétariat de l'observatoire, visent un recensement des études régionales et un bilan des dispositifs et des mesures de régulation mises en place localement. En outre, les douze expérimentations en matière de transfert de tâches et de compétences lancées dans le cadre de la mission confiée par le ministre au président de l'observatoire, s'effectuent sous l'égide de ce dernier. Le calendrier de ces expérimentations sera défini après la finalisation du dispositif législatif et réglementaire qui doit en permettre l'autorisation. Le rapport des travaux de l'observatoire sera remis au dernier trimestre 2004 et un colloque de présentation et de discussion des travaux sera ensuite organisé.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36574

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 30 mars 2004, page 2440

Réponse publiée le : 29 juin 2004, page 4989